

**Le 10 janvier 2019**

**Aux Présidents des commissions concernées**

**Madame le Président, Monsieur le Président,  
Chère collègue, Cher collègue,**

**Dans le cadre prévu par l'article 51 du Règlement Europol<sup>1</sup>, nous avons le plaisir de vous inviter à la Quatrième Réunion du Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol (GCPC), qui se tiendra les 24 et 25 février 2019 à Bucarest, en Roumanie.**

**Cherchant à accroître le processus de contrôle parlementaire, nous avons l'intention d'organiser des discussions et des débats avec Monsieur le commissaire Julian KING, avec Madame Catherine de BOLLE, directrice exécutive d'Europol, et avec d'autres représentants clés d'Europol, sur des sujets liés aux activités récentes de l'agence, à la protection des données, aux renseignements des voyages et à la cybercriminalité.**

**Conformément à l'article 4.2 du Règlement intérieur du GCPC, vous avez le droit de poser des *questions orales et écrites* aux représentants d'Europol. À cet égard, veuillez noter que nous avons déjà demandé auprès d'Europol à ce que les documents de travail nécessaires soient fournis au moins un mois avant chaque réunion du GCPC. Nous espérons voir ces documents avant le 25 janvier et vous les transmettrons dès leur réception.**

**Afin que les questions écrites puissent être communiquées aux représentants d'Europol et que ceux-ci aient les temps d'y répondre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous les faire parvenir *d'ici le 6 février 2019, au plus tard*, au secrétariat du GCPC ([jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu](mailto:jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu)). Les délégations auront, bien entendu, la possibilité de poser des questions orales durant la réunion.**

**Nous vous remercions d'avance pour votre coopération à cet égard.**

**Quant au représentant du GCPC aux réunions du Conseil d'administration d'Europol, nous suggérons que celui-ci soit le chef de délégation du parlement national exerçant la présidence tournante. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre confirmation ou opinion à ce sujet avant le 24 février prochain.**

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

**Pour la bonne information, veuillez trouver ci-joint un projet d'ordre du jour, ainsi que le document contenant les informations générales de la réunion. Bien naturellement, nos services restent entièrement disponibles pour répondre à vos éventuelles questions.**

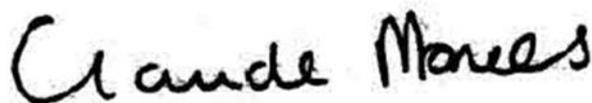
**Dans l'attente de vous accueillir à Bucarest, nous vous prions de croire, Madame le Président, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.**



**Oana-Consuela FLOREA**

**Coprésident du GCPC**

**Chef de délégation du Parlement  
roumain au GCPC d'Europol**



**Claude MORAES**

**Coprésident du GCPC**

**Président de la Commission des libertés  
civiles, de la justice et des affaires  
intérieures**

**Annexes:**

**Annexe 1: Projet d'ordre du jour de la Quatrième Réunion du Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol**

**Annexe 2: Informations générales sur la Quatrième Réunion du Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol**

\* \*  
\*